

ALGER

Alger républicain

Extrait du Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Les-travailleurs-du-chantier-de.html>

Les travailleurs du chantier de réalisation du métro d'Alger poursuivent leur grève

- Lutttes sociales en Algérie -

Date de mise en ligne : lundi 24 décembre 2012

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Elle dure depuis plus de vingt-huit jours. Les travailleurs sont employés par les entreprise portugaises ZAGOP et TEIXERA DUARTE pour creuser à des dizaines de mètres sous terre, la galerie qui prolonge le métro jusqu'à la Place des Martyrs.

Vingt-huit jours sans qu'aucune partie ne se soit approchée d'eux pour comprendre ce qui les oppose à leur employeur, en dehors de quelques journalistes qui ont informé l'opinion de cette grève. Pourtant, cela fait déjà six mois qu'ils ont établi et exposé une plate-forme de revendications en huit points, pour négociation avec leur employeur :

- 1- Préavis de départ à la fin de chantier ;
- 2- Paiement des heures supplémentaires à 100% ;
- 3- Rémunération du travail de nuit à 100% ;
- 4- Femme au foyer (prime de salaire unique) ;
- 5- Accord collectif ;
- 6- Reconnaissance du CP et un bureau pour le syndicat ;
- 7- Réintégration des 68 travailleurs licenciés ;
- 8- Désignation d'un correspondant à la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

Face au refus de l'employeur, ils ont observé un arrêt de travail pour dénoncer le non-respect de la réglementation algérienne du travail. Ils sont contraints de travailler 12 heures par équipe, de jour comme de nuit et six jours par semaine, dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables. Ce régime de travail, n'enfreint pas uniquement la réglementation du travail, il met aussi en danger la vie des travailleurs, surtout que le matériel mis à leur disposition est obsolète et souvent en panne. Ceci se fait au vu et au su de ceux qui sont chargés de les défendre, puisque l'Union communale de l'UGTA et l'Inspection du travail ont été saisies de la situation par la section syndicale. Les réponses des ces deux institutions ont été humiliantes. L'Inspecteur du travail s'est même permis d'insulter un travailleur qui a dénoncé le refus d'établir le PV de non-conciliation, en s'en prenant à sa mère. Le responsable de l'Union communale de l'UGTA leur a dit qu'il ne peut rien faire pour eux et que l'employeur est dans ses droits. Le chantier est à l'arrêt depuis 28 jours sans que cela n'inquiète les employeurs et encore moins les pouvoirs publics. Pour eux, le premier objectif aujourd'hui est de ne donner aucune chance aux revendications des travailleurs. Les attitudes de l'UGTA et de l'Inspection du travail indiquent que des instructions leur ont été données pour mener au pourrissement toute manifestation des travailleurs.

Les attitudes de ces deux institutions, sensées défendre les intérêts des travailleurs et veiller au respect de l'application des lois de la République dans le monde du travail, montrent la véritable signification des concepts de « pacte social » et de « climat d'affaires » tant revendiqués par les patrons et adoptés par la tripartite et que le pouvoir politique essaie d'appliquer en affichant son indifférence vis-à-vis des problèmes des travailleurs, en s'appuyant sur leur manque d'expérience et la servilité de l'UGTA.

Pour l'instant les pouvoirs publics ne s'aventurent pas à user de la force. Mais, demain, si le pacte social est formalisé par une loi, comme le revendique le patronat, ils ne se gêneront pas d'employer la force et la violence pour mater toute revendication des travailleurs. L'élection de candidats issus des milieux de la mafia, et grâce aux manipulations qui ont caractérisé les dernières élections législatives, laisse prévoir que les « députés » se feront une joie de donner une suite favorable à cette demande.

Le parti pris des pouvoirs publics pour le patronat, au détriment même de l'intérêt national, devient de plus en plus visible. Depuis quelques années, toutes les revendications socio-professionnelles exprimées dans les secteurs de la production ont connu une fin de non recevoir. Les auteurs des ces revendications, qui ne réclament d'ailleurs, que l'application des lois de la République piétinées par leurs employeurs, sont jetés à la rue même si les tribunaux ont

statué en leur faveur.

Tout en ayant en tête ce qu'ils ont enduré à ce jour et les risques qui les attendent, au vu de ce qu'ont connu leurs camarades d'autres sociétés, qui ont mené le même combat, les travailleurs des entreprises portugaises, en charge de la réalisation de la galerie du métro, ont décidé de poursuivre leur lutte jusqu'à la satisfaction de leur revendications.

T. Gh.